



DEPARTEMENT
DES ALPES DE
HAUTE PROVENCE

République Française
COMMUNE DE VALAVOIRE

**Nombre de membres en
exercice:** 6

Séance du lundi 20 mars 2023

Présents : 6

L'an deux mille vingt-trois et le vingt mars l'assemblée régulièrement convoqué le 13 mars 2023, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Hervé MIRAN (Maire).

Votants: 6

Sont présents: Magali COLOMBERO, Robert LIEUTIER, Hervé MIRAN, Véronique PICHON, Christiane RICHIER-PEIRETTI, Monique SEVIKIAN

Représentés:

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Monique SEVIKIAN

DELIBERATION

DE_2023_001 - Approbation du procès-verbal de la séance du 19 décembre 2022

Monsieur le Maire invite l'assemblée à approuver le Procès-verbal de la séance du 19 décembre 2022, cependant, il souhaite préciser que les conventions pâturages soumises et non soumises sont sujettes à une notation de l'ONF. La redevance est donc issue de cette notation et a été fixée pour cette année et pour Valavoire à 5,22 euros l'hectare.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 19 décembre 2022.

votants : 6 Pour : 6 Contre : 0 Abstentions : 0

DE_2023_002 - Subventions aux associations

Monsieur le Maire propose au vote du conseil les subventions aux associations suivantes pour l'année 2023 :

- La populaire : 100 euros
- L'association AIDE (Défense de l'environnement et découverte de la nature) : 200 euros
- Comité des fêtes (s'il se recréait) : 100 euros
- Projet de recyclerie de Clamensane (projet de développement durable collaboratif autour de la commune de Clamensane : 100 euros

Ces quatre propositions sont votées à l'unanimité.

- Demande de financement de la part de l'association de Louveterie : Monsieur le Maire explique que les bénévoles de l'association interviennent sur demande du Préfet et pense qu'il n'est pas dans la compétence les communes mais de l'Etat de financer le fonctionnement de ce service.

Montant voté : 100 euros

votants : 6 Pour : 4 Contre : 2 (Monsieur Miran, Monsieur Lieutier) Abstentions : 0

DE 2023_003 - Convention CDG 04 archives et classement

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les articles L212-6, L212-6-1 et L212-10 du Code du Patrimoine stipulant que les collectivités territoriales et les groupements de collectivités territoriales sont propriétaires de leurs archives et qu'ils en assurent eux-mêmes la conservation et la mise en valeur sous le contrôle scientifique et technique de l'État et conformément à la législation applicable en la matière.

Il fait part à l'assemblée que le Centre de Gestion de la F.P.T des Alpes-de-Hautes-Provence propose une mission d'aide à l'archivage au classement des missions d'archivage, de numérisation, de conseils en organisation et de conseils juridiques, à la demande des collectivités et établissements.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

- D'approuver les termes de la convention d'adhésion,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention,
- Que les crédits correspondants seront inscrits au budget de la collectivité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.

votants : 6 Pour : 6 Contre : 0 Abstentions : 0

DE 2023_004 - Mise à jour des tarifs eau et assainissement

Suite à la réunion du jeudi 27 octobre 2022, le Conseil municipal confirme la délibération du 12 juin 2009 qui fixait la redevance branchement à 230 euros.

Les frais d'accès au service de l'eau sont fixé à 30 euros.

Monsieur le Maire propose les tarifs d'abonnement de l'eau et assainissement comme suit:

- Abonnement eau : 41 euros
- Abonnement assainissement : 20 euros

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de fixer les tarifs d'abonnement de l'eau et d'assainissement comme suit:

- Abonnement eau : 41 euros
- Abonnement assainissement : 20 euros

votants : 6 Pour : 6 Contre : 0 Abstentions : 0

DE 2023_005 - Tarif des coupes de bois

Monsieur le Maire propose 100 euros à partir de 2023.

votants : 6 Pour : 6 Contre : 0 Abstentions : 0

DE 2023 006 - Chemins ruraux

Monsieur le Maire demande aux conseillers de réaffirmer leur intention de conserver le patrimoine que constituent les chemins ruraux cadastrés sur la commune.

Cette réaffirmation demande de constater l'état des chemins et de solliciter les riverains pour leur respect.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

CONSERVE le patrimoine que constituent les chemins ruraux cadastrés de la commune.

votants : 6 Pour : 6 Contre : 0 Abstentions : 0

QUESTIONS DIVERSES

Coupes affouagères

Le plan de gestion de la forêt établi sur 25 ans sera revu et actualisé par l'ONF. Il y a obligation de ne plus faire de coupes rases, il convient de conserver des îlots boisés. L'ONF effectuera le marquage et les coupes seront faites après la période estivale.

Choix du spectacle Vivre Culture

La date du 14 juillet 2023 a été retenue. Le groupe qui interviendra est Folk You d'Embrun. Un deuxième spectacle sera possible en juillet ainsi qu'un troisième avec Marie PONS.

Déneigement

Les chutes de neige sont moins fortes actuellement. Le matériel imposé à Patrice COLOMBERO par le Département est inadapté à nos chemins et routes, ce qui entraîne des dégradations conséquentes (sur le chemin du Clot en particulier). Le devis de la Routière du Midi pour réparer ces dégâts se monte à 17 360 €. Le FODAC 2023 sera demandé pour ces travaux.

Décision : tant que le matériel n'est pas modifié, il n'y aura plus de déneigement sur le chemin du Clot (sauf si la hauteur de neige dépasse 40 cm et sur décision du Maire).

Convention

Les parcelles de pâturage (soumises et non-soumises à l'ONF) ont été redéfinies. La surface totale a été réduite.

Collecte des ordures ménagères

Pour l'instant, l'organisation actuelle demeure pour Valavoire.

Transfert des compétences eau et assainissement à la CCSB en 2026

Le conseil municipal soutient la proposition de loi présentée par Jean-Yves ROUX au Sénat : que les communes conservent la liberté de choisir. Un courrier sera adressé à notre député en ce sens.

Renouvellement du CDD de Stéphanie CHABOURLIN

Sophie SACCHETTI-BROCCHIERO prolonge son congé parental. Le CDD de Madame CHABOURLIN est renouvelé jusqu'au 4 septembre 2023.

Agent communal

L'employé intercommunal B. FORG est toujours en congé et pas remplacé. Monsieur Mathieu MARROU pourrait assurer le remplacement au titre de la commune. Tâches : nettoyage de la STEP, entretien du village et du cimetière, assurées avec son matériel personnel.

Tarif : 36 €/heure (T.T.C.)

Abonnement fibre

Le tarif proposé est de 54,67 € H.T./mois (avec airbox confort pro fournie) et le raccordement souterrain est offert.

(Abonnement actuel ADSL/ORANGE: 92 €/mois).

Déploiement de la fibre

SFR a été resollicité pour assurer la qualité d'accès à toutes les habitations car ce n'est pas le cas actuellement des écarts.

Projet Enedis à La Bourasse

Suite à la demande de raccordement du nouveau hangar de photovoltaïque de Monsieur COLOMBERO, la ligne de raccordement sera enfouie sous les voies communales et devra traverser le hameau de la bourasse. Nous devons porter attention lors de ce chantier à la préservation des réseaux d'eau alimentant La Bourasse et Le Claux.

Informations sur les chemins ruraux

- Passage communal dans le terrain de Monsieur et Madame LAURENT: 44 m² (établi par le géomètre de Monsieur TAVAN). Il serait nécessaire que les limites de cette propriété, mitoyenne avec la commune, soient établies.

- Chemin rural Le Clot/La Brode : La commune va faire réouvrir une première partie de ce chemin. Les travaux seraient réalisés par Monsieur CAYEN pour le compte de la commune.

Critères de construction

La commune de Valavoire est soumise au RNU. Monsieur le Maire rappelle les éléments du "règlement" défini en interne, en particulier pour les constructions dans le village. Monsieur LIEUTIER demande de ne pas limiter à 20 m² les panneaux solaires sur les toitures.

Membres de la commission de contrôle des listes électorales

Les personnes qui seront proposées à la préfecture sont les suivantes :

Monique SEVIKIAN, Marthe LECAPELAIN, Franck BILLIOTTE.

Remarques :

Site Internet : Madame SEVIKIAN propose que les dépenses de la commune soient portées à la connaissance des habitants de manière plus accessible que la publication du budget (exemples : coût des travaux de l'aménagement de la mairie, montant des travaux pour la construction de la halle, achat du véhicule communal, montant des subventions, origines des subventions...).

Séance levée à 12h30

Le Maire

Le secrétaire de séance

